

Des simulateurs pour aider les futurs chefs d'entreprise à choisir leur statut

Développés par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, les deux simulateurs « Auto-entrepreneur » et « EIRL » (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée) ont été actualisés pour faciliter l'accomplissement de vos missions en création d'entreprise.

Choisir un statut juridique est souvent complexe pour un créateur d'entreprise. Pour apprécier rapidement les impacts financiers du choix d'un statut juridique, le Conseil supérieur a développé deux simulateurs de calcul de charges fiscales et sociales :

- ▶ le premier consacré à l'auto-entrepreneur permet de comparer les charges correspondant à ce régime, à la micro-entreprise classique et au réel d'imposition ;
- ▶ le second relatif à l'EIRL compare les charges sociales et fiscales de ce régime et celles de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) selon l'impôt sur les bénéfices retenu par le dirigeant (cf. tableau ci-dessous).

Des simulateurs à jour des dernières évolutions sociales et fiscales

Ces outils intègrent les dernières modifications issues des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2013, notamment :

- ▶ sur le plan social, les taux et plafonds applicables aux revenus de 2013, les nouvelles règles de calcul des cotisations sociales des

travailleurs indépendants et de la cotisation d'assurance maladie ;

- ▶ sur le plan fiscal, le barème de l'impôt applicable aux revenus de 2012 et résultant de la loi de finances pour 2013 ainsi que les nouvelles règles d'imposition des dividendes.

Une utilisation et une lecture des résultats simples et rapides

L'outil de simulation détermine à partir des données saisies par l'utilisateur :

- ▶ le montant des charges fiscales et sociales à payer au titre de l'entreprise ;



▶ Vous pouvez télécharger des extraits de cet ouvrage sur BibliOrdre **bibliordre** www.bibliordre.fr

ou commander la version intégrale sur la boutique d'Experts-Comptables Services



www.boutique-experts-comptables.com

Accédez gratuitement aux simulateurs sur le site internet de l'Ordre www.experts-comptables.fr/simulateurs et sur le site officiel de l'EIRL, www.eirl.fr, géré en partenariat avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.



- ▶ et le revenu disponible pour le foyer fiscal.

Pour une meilleure appréciation de l'impact financier, les résultats sont affichés de manière comparative sous forme de tableau et de graphique.

Bien qu'intégrant un certain nombre de paramètres, ces outils ne couvrent toutefois pas toutes les situations pouvant être rencontrées. Les entrepreneurs sont donc invités à recourir à un professionnel de l'expertise comptable pour finaliser le diagnostic de leur projet et le choix de leur statut.

Pensez aux simulateurs « Auto-entrepreneur » et « EIRL » pour communiquer sur la mission de création d'entreprise de votre cabinet. ■

Comparaison des charges sociales et fiscales proposée dans le simulateur EIRL

EIRL			EURL		
Impôt sur le revenu			Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés
Auto-entrepreneur	Micro-entreprise	réel			